



## DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL

### Cellule Départementale Restreinte U12/U13

PROCÈS-VERBAL N° 6 – SAISON 2017/2018

**Mardi 09 janvier 2018**

Présents : Mrs Eric BOSSARD – Yoann CROIZER - Michel DROCHON – Christian GUIBERT  
Florent MANDIN - Michaël MECHIN – Olivier PACREAU – Bastien PASQUEREAU  
Valéry PINEAU

Excusés : Mrs Alban BLANCHARD – David GROLEAU

=====

### **1 - Désignation des lieux des finales départementales**

La cellule propose les candidatures suivantes (en attente de validation du Comité Directeur) :

- ❖ Festival Foot U13  
Samedi 07 avril 2018 à Fontenay le Comte  
16 équipes garçons  
8 équipes filles
- ❖ Finale départementale de la Coupe et du Challenge de Vendée U12-U13  
Samedi 26 mai 2018  
16 équipes en coupe de Vendée  
16 équipes en challenge de Vendée

### **2 - Festival Foot U13**

Rassemblement de 24 équipes (16 garçons et 8 filles) le samedi 07 avril 2018

Contenu de la journée : Quiz : règles du jeu et règles de vie  
2 défis techniques  
5 matchs

Matchs /formule échiquier (suivant logiciel)

Les équipes retenues seront communiquées début mars.

- 12 équipes "Elite"
- 4 équipes garçons (suivant le règlement "L'esprit club" du Festival U13)
- 8 équipes filles

Participation de 3 représentants garçons et 3 filles au Festival Régional du samedi 05 mai 2018

### **3 – Coupe / Challenge de Vendée U13**

- 1° tour – samedi 13 janvier 2018
- 2° tour – samedi 20 janvier 2018
- 3° tour – samedi 27 janvier 2018

La feuille de résultats et la feuille de match-jonglerie sont à retourner au District pour le lundi suivant, dans un délai de 48 Heures maximum. Passé ce délai, le club se verra amender.

A noter le nouveau barème, celui-ci est en adéquation avec le barème du championnat.

Les classements seront communiqués courant mars, avec le seuil de qualification pour les finales départementales : 16 représentants en Coupe et 16 représentants en Challenge

### **4 - Championnat U13 / Bilan Phase 2**

Suite à la validation du classement "Elite"-match aller/phase 1 (PV N°5), les 2 équipes classées 11ème et 12ème soit : LES ROBRETIERES FC 1 et PAYS CHANTONNAY 1 intègrent la Division Supérieure.

#### **Phase 2 – U13**

La cellule valide les classements de la 2ème phase (tous les matchs se sont joués).

Nombre d'équipes : 234 dont 3 équipes féminines...soit 231

Division Elite	Division 1	Division 2	Division 3	Division 4
1 groupe x 12	5 Gr. x 6	7 Gr. x 6	11 Gr. x 6	14 Gr. x 6
12	30	42	66	84

A noter : Quelques clubs vont à l'encontre du développement de notre football jeune. Les consignes ne sont pas respectées autour du terrain, le résultat prime sur le jeu. En conclusion, certaines attitudes sont regrettables aux yeux des enfants.

Le jeune joueur à la touche accompagné d'un adulte est obligatoire. Le manquement à cette règle peut entraîner certaines conséquences aux clubs concernés.

#### **Phase 3 – U13**

La commission établit les groupes :

Engagements : COMMEQUIERS 2 – LE FENOUIILLER EV 2 – ARDELAY RS 4

Retraits : FENOUIILLER 2/COMMEQUIERS2 \*E1 (Gr.C) – BRETIGNOLLES 2 (Gr.C)

Nombre d'équipes :

Division Elite	Div.Supérieure	Division 1	Division 2	Division 3	Division 4
1 Gr. x 10	2 Gr. x 8	3 Gr. x8	5 Gr. x 8	8 Gr. x 8	Gr. x 8 Gr. x 7
8	16	24	40	64	

Dates : Championnat – Phase 3

J.1	10 février 2018
J.2	17 février 2018
J.3	10 mars 2018
J.4	17 mars 2018
J.5	24 mars 2018
Rattrapage	07 avril 2018
J.6	14 avril 2018
J.7	21 avril 2018

- **Rappels :**

1. Avant chaque rencontre, les licences sont mises à disposition du responsable de l'équipe adverse. Il est conseillé de procéder à un appel des joueurs pour vérifier leur identité.
2. Respect des zones techniques placées de chaque côté du but (football à 11), à 2m50 de la ligne de sortie.

- **Consignes du délégué**

1. Délégué du match : Sécuriser, demander à toutes les personnes non-inscrites sur la feuille de match à se tenir derrière les mains-courantes et ce, avant le coup d'envoi.
2. Il est strictement interdit de se tenir appuyer au but ou à ses côtés, le délégué peut arrêter le match pour procéder à l'évacuation de la personne.
3. La bande centrale doit rester libre pendant le déroulement d'un ou des matchs, seul, le délégué peut s'y tenir. Il doit faire évacuer toute personne avant le début du ou des matchs.

## 5 – Jonglerie

Les clubs proposent leurs meilleurs éléments avant le Lundi 29 janvier 2018 au plus tard, suivant un quota relatif en rapport à la Division (phase 3).

Catégories : U12G / U12F – U11G / U11F – U10G / U10F

Finales de secteurs : Mercredi 21 février 2018

Finale départementale : Samedi 31 mars 2018 sur le site du tournoi de Montaigu

- Epreuves en lever de Rideau d'une rencontré de **la Sélection de VENDEE**.

### **Prochaine réunion**

Lundi 29 Février 2018

Le responsable de la Cellule  
Florent MANDIN